



République Française  
Département du PUY-de-DÔME  
Canton de GERZAT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 11 février 2025**

**N°2025-04**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 05 février 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : vingt-et-un (21)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : un (1)

Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à Mme REVEILLOUX Françoise.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

## Délibération 2025-04

### **Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 6 février 2025,

Dans le cadre du développement de la politique culturelle sur son territoire, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a adopté le schéma départemental de l'enseignement et de la pratique de la musique dans le département lors de sa session du 18 décembre 2012.

Ce plan départemental vise plusieurs objectifs à savoir :

- Soutenir l'école de musique comme un lieu d'enseignement spécialisé,
- Offrir au plus grand nombre un enseignement musical homogène, diversifié et harmonisé à l'échelle du département,
- Favoriser le regroupement des écoles de musique et les pratiques musicales collectives sur les territoires.

Pour accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs projets, le Conseil Départemental apporte une aide financière.

Il convient donc de solliciter pour 2025 une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique.

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,**

### **DECIDE**

- **De valider la demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique d'Aulnat ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention.**

En mairie d'Aulnat,  
le 11 février 2024,

Madame la secrétaire de séance  
COUTANSON Pascale



Madame le Maire  
MANDON Christine

